



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2018**

Nombre de Conseillers en exercice	: 29
" " présents	: 18
" " ayant donné pouvoir	: 05
" " votants	: 23

Date de la convocation : 8 novembre 2018

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme DELACROIX, Mme BENOIT, M. BOUVET-DIT-MARECHAL, Mme TBATOU, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE.

EXCUSES : Mme BAILLY (donne pouvoir à M. SAILLARD), M. GRENIER, M. BONJOUR (donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ), Mme BADOR, M. BINDA (donne pouvoir à Mme DELACROIX), Mme MILLET (donne pouvoir à Mme MARTIN), M. BERNARD, Mme SEGUIN, M. MIGNOTTE, M. LENG (donne pouvoir à M. DUPREZ), Mme RAME.

SECRETARE DE SEANCE : Catherine DOUARD

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Madame DOUARD est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Les excusés : Arielle Bailly qui m'a donné pouvoir, Pierre Binda qui donne pouvoir à Véronique Delacroix, Sébastien Bonjour qui donne pouvoir à David Dussouillez, Laurence Millet qui donne pouvoir à Annelise Martin, Stéphane Leng donne pouvoir à Jean-Louis Duprez.

Je viens également de recevoir un appel de Pascal Grenier qui vous prie de l'excuser mais qui n'a pas donné de pouvoir.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Je vous propose d'adopter l'ordre du jour.

**Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 qui vous a été adressé
le 5 octobre**

M. le Maire.- Vous avez reçu le PV pour l'adoption du procès-verbal de la séance du

27 septembre qui vous a été adressé par mail le 5 octobre.

Y a-t-il des questions, des réflexions ?

M. Duprez.- Pas sur le PV.

M. le Maire.- Je considère qu'il est adopté à l'unanimité
Le secrétaire de séance sera Madame DOUARD.

M. Duprez.- Monsieur le Maire, avant de commencer, nous aurions deux petites interventions à faire, si c'est possible.

M. le Maire.- Hors Conseil municipal ?

M. Duprez.- Non, pour le Conseil municipal.

M. le Maire.- Le Conseil municipal n'est pas encore commencé.

M. Duprez.- Nous allons attendre qu'il commence.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Nous avons reçu les remerciements du Club d'Escrime de Champagnole qui remercie le Conseil municipal pour la subvention accordée.

Madame Chantal Garnier, présidente de l'Association Française des Malades de la Thyroïde, remercie la municipalité pour l'organisation du Show Mode (le 3 novembre dernier) et pour la participation de son association

Monsieur Folk, Directeur académique de l'Éducation Nationale, remercie la municipalité pour la mise à disposition des installations sportives du Complexe Sportif des Louaitaux pour l'organisation de la journée nationale du sport scolaire, qui s'est déroulée le 28 septembre dernier (participation de 250 élèves des écoles du secteur de Champagnole).

Ce n'est pas en "questions diverses" que l'on fait les interventions ?

M. Duprez.- Quand tu veux, mais ce sera au cours de ce conseil.

M. le Maire.- Ce sera en "questions diverses".

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

1. Convention d'utilisation des locaux du Lycée

Mme Martin.- "Depuis de nombreuses années, la ville de Champagnole accueille des conférences dans le cadre de l'Université Ouverte.

Sur les cinq conférences prévues pour la saison 2018-2019, quatre ont lieu dans l'auditorium du lycée Paul Emile Victor, qui est mis à disposition gracieusement.

Une convention est nécessaire entre la Région Bourgogne Franche-Comté, le lycée et la ville, afin d'établir formellement les conditions d'utilisation des locaux.

La Commission Développement Culturel, réunie le 8 novembre 2018, a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et autoriser le Maire à la signer."

Y a-t-il des questions ?

Je vous informe que la prochaine conférence aura lieu vendredi 23 novembre et le thème sera : « La verrerie de la vieille Loye et d'autres sites en Comté », un programme passionnant.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

2. Attribution de subventions

Mme Martin.- "Les membres de la Commission Développement Culturel, réunis le 7 novembre 2018, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités, bilans financiers et budgets prévisionnels.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Proposition 2018	Montant 2017 pour rappel
Groupe Paléontologique et Minéralogique	180 € + 20 € (1 enfant x 20 €) = 200 €	180 €
Folk Pour Tous	180 €	180 €
Esquisse et Peinture	180 €	180 €
Les Ateliers du Mont Rivet	180 € + 180 € (9 enfants x 20 €) = 360 €	180 € + 120 € (6 enfants x 20 €) = 300 €
Société d'Histoire Naturelle	180 €	180 €
Société Philatélique Champagnolaïse	180 €	180 €
1 2 3 Soleil	180 €	180 €
Chorale les Voix Amies	250 €	250 €
La Tarentelle	250 € + 220 € (11 enfants x 20 €) = 470 €	250 € + 280 € (14 enfants x 20 €) = 530 €
Harmonie Municipale	5 000 €	5 000 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de ces subventions."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Annelise.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- J'ai oublié un point au départ. Vous avez également les décisions prises par le Maire, entre autres des arrêtés fixant les tarifs applicables aux usagers de l'École Municipale de Musique et les renoncations aux droits de préemption.

Nous passons à la quatrième commission.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

3. Convention avec Enedis : passage de canalisation électrique

M. le Maire.- "Il convient d'établir une convention avec ENEDIS concernant le passage d'une canalisation électrique souterraine sur la parcelle communale cadastrée Section AI n° 302 (à l'arrière d'Intermarché).

Cette canalisation s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention de passage avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

En fait, il s'agit du déplacement d'un transformateur.
Tout le monde est d'accord ? (*Approbaton générale*).

4. Rapports annuels 2017 du service Assainissement

M. le Maire.- "La compétence Assainissement est exercée par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. Conformément à la réglementation, les rapports annuels élaborés par l'établissement public de coopération intercommunale et par le délégataire doivent être présentés au Conseil municipal.

Les documents complets concernant l'exercice 2017 ont été établis. Il s'agit :

- du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif
- du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif
- du rapport annuel de Veolia, entreprise délégataire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public."

Vous avez les rapports. On va commencer par le SPANC (Service d'assainissement non collectif), qui est le plus petit des deux.

Page 4, vous avez les tarifs pour l'ancienne Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura, qui sont inchangés. C'est l'assainissement part autonome de 15 €. Il n'y a que les Champagnolais qui sont concernés. Il y a des écarts pour toutes les fermes et les maisons qui sont un peu à l'écart.

Pour l'accès non conforme plus réseaux, c'est 15 € + 0,45 comme d'habitude.

On a un système préventif d'entretien des fosses septiques ou des fosses toutes eaux : 26 € par an pendant 6 ans, ce qui fait 156 €. Ce sont tous des tarifs qui sont inchangés depuis plusieurs années.

Le territoire de Nozeroy a toujours ses tarifs. On uniformise au 1^{er} janvier 2020. Nous avons un système forfaitaire et eux sont à la prestation. Ce sera donc un peu compliqué à uniformiser parce que ceux qui auront payé des forfaits n'ont rien payé d'autre mais ceux qui n'ont pas de forfait paient à la prestation.

Vous avez le budget ; cette année, les recettes sur le SPANC n'ont pas couvert les dépenses. Cela vient du fait qu'on est dans un nouveau cycle, sur la 7^{ème} année. C'est donc une mauvaise année mais cela va se rééquilibrer puisque cela s'équilibre sur 6 ans.

Autrement, on paie aussi le zonage qu'on a entrepris, ainsi que l'étude de zonage sur ce SPANC ; c'est pour cela que cela va se rééquilibrer, mais il y avait quelques réserves. C'est donc pas mal.

En 2017, le SPANC a traité 374 dossiers (point n° 4).

Page 6, vous avez l'état des installations, le nombre (492) d'assainissements non collectifs sur l'ancien territoire de Champagnole Porte du Haut Jura, 837 sur Nozeroy. Champagnole en a vérifié 1 018 et Nozeroy 515.

Avez-vous des questions sur le SPANC ?

Je ne vous demande pas de vote. Il vous faut acter que cela vous a été présenté.

Vous lirez le rapport annuel de VEOLIA. Il fait un peu doublon avec celui de la Com'com. Il faut plutôt s'intéresser à celui qui a été fait par la Com'com.

Sur l'assainissement collectif, je vous invite à aller directement à la page 4. 46 communes sur notre collectivité sont desservies par l'assainissement collectif sur 63 ; vous en avez la liste. Il y en a 17 également sur l'ancienne Com'com de Nozeroy.

Page 5. Le contrat va jusqu'au 31.12.2020. Ceci dit, Monsieur le Président, il va falloir se pencher sérieusement et prochainement sur le renouvellement ou le fait de monter une régie. Le Conseil communautaire en décidera dans sa grande sagesse.

Le nombre d'abonnements est de 8 244 en 2016 et 8 426 en 2017. Il y en a 1 194 sur Nozeroy. Vous avez en dessous le volume traité, il est un peu en augmentation : 765 081 m³ ont été traités dans les systèmes de la Com'com en 2017 et 102 156 sur Nozeroy.

Page 7. Le service gère 25 stations d'épuration au total. La plus grosse est celle de Champagnole avec 22 000 équivalents habitants. Vous en avez de toutes petites qui sont en fait des regroupements, la plus petite étant à Foncine-le-Bas.

On a cinq stations à boues activées, on a sept filtres à roseaux, cinq lagunes ou décanteurs avec ou sans filtre, des microstations boues activées et six décanteur-digesteur.

Les énergies sont une charge importante pour les délégataires. Une station d'épuration est un très gros consommateur d'électricité.

Concernant la station d'épuration de Champagnole, les communes raccordées sont : Champagnole, Cize, Ney, Sapois, Equevillon et Saint Germain. Les capacités nominales : 22 167 équivalents habitants.

Vous avez derrière les paramètres de capacité. DBO est le besoin en oxygène traité, VCO, c'est pareil, c'est l'oxygène. MES : matières en suspension. PT : phosphore. MKJ : l'azote. Voilà pour la capacité de la station.

Page 9, vous avez les tonnes de matières sèches, ce sont les boues extraites de la station d'épuration ; 553 tonnes en 2017. C'est beaucoup plus qu'en 2016 ; cela dépend de ce qui est stocké dans les bassins. Il suffit que les boues soient fortement tirées en fin d'année ou en début d'année pour avoir de gros écarts d'une année sur l'autre. Ce qui fait 35 % de siccité. Pour connaître la quantité de boue, il faut diviser par 0,35. C'est uniquement la matière sèche, il y a 65 % d'eau également.

À la suite, ce sont toutes les autres stations de la communauté de communes et je ne pense pas que les Champagnolais soient fortement intéressés par ce qui se passe dans la station de Syam, par exemple.

Page 34, tarification de l'assainissement. C'est intéressant. Vous avez la part de la collectivité, l'abonnement. Tout à l'heure, j'ai fait un comparatif 2016-2017 mais là, on ne trouve pas les tarifs. Je ne vois pas pourquoi puisque c'est réglementaire. On ne peut donc pas comparer l'année en cours avec l'année précédente ; on compare 2017 et 2018. Je ne sais pas pourquoi.

La part fixe de la collectivité, l'abonnement : 28,85. Il n'y a pas eu de différence, pas d'augmentation. La tranche variable est de 0,6856 du m³, elle n'a pas bougé non plus entre 2017 et 2018. L'abonnement, donc la part du délégataire (Véolia), est passé de 16,46 à 16,91. Il y a une formulation de révision de prix qui est contractuelle. La part variable, qui est passée de 0,3592 à

0,3982, a plus évolué puisque, suite à l'intégration de Nozeroy, il a fallu augmenter quelque peu le tarif de la part variable. Ceci a fait l'objet d'un avenant qui a été voté à la Communauté de communes.

Page 35, vous avez le coût de la participation au financement de l'assainissement collectif, qui est passé de 700 à 750 €. C'est pour celui qui construit une maison ; comme il se raccorde sur un réseau ou une station d'épuration dont il n'a pas payé l'investissement pendant des années, il paie une participation à l'investissement réalisé. Quand on bâtit une maison, on paie à Champagnole et c'est, pour la Com'com, 750 € de participations.

Facture d'assainissement, c'est la facture 120 m³ en eau ou en assainissement. La facture de référence est toujours sur 120 m³, ceci au niveau national. Sur notre secteur, en moyenne, un ménage consomme plus de l'ordre de 90 m³ que de l'ordre de 120 m³. C'est à mon avis pour les Parisiens qui consomment plus d'eau que nous ; on se lave pourtant autant qu'eux, mais on ne la gaspille pas.

Si vous prenez les chiffres, que vous multipliez par 120 pour avoir des parts proportionnelles et que vous additionnez les parts fixes, on arrive au tableau 2.4.

Ensuite, on a la redevance pour modernisation des réseaux, donc de l'agence de l'eau. Sachant que Bercy a largement puisé dans les réserves de l'agence de l'eau, on n'a plus beaucoup de modernisation des réseaux. Cependant, chaque foyer donne 18,60 €.

Ensuite – c'est magnifique ! - on paie de la TVA à 10 % sur une taxe. Eh oui ! On paie donc sur la consommation mais on paie également la TVA sur la taxe que nous a déjà mise l'agence de l'eau. Ce qui fait qu'on a une évolution des tarifs, pour une facture-référence de 120 m³, de 208,21 à 213,85 €. Ce qui nous fait un prix TTC de l'eau à 1,782 € pour 1 m³. Rapporté au prix au litre de la bouteille d'eau dans tous les bons commerces champagnolais, c'est tout de même moins cher. Conclusion : l'eau du robinet est beaucoup moins chère.

Page 36, vous avez le budget de la Com'com de Champagnole Nozeroy Jura parce qu'il fallait additionner 2016 et 2017 pour avoir des choses comparables. Les recettes de la collectivité sont passées de 747 000 à 853 000 €.

L'augmentation de la redevance s'explique en partie par le transfert des compétences assainissement des communes de l'ancienne Com'com du plateau de Nozeroy à Champagnole Nozeroy Jura. C'est pour cela qu'on est passé de 747 000 à 853 000 €.

Page 38, vous avez l'encours de la dette. Quand je vois que l'on se fait parfois vilipender, qu'on nous dit qu'on ne fait pas ce qu'il faut, etc., et que je vois l'état de la dette du service en 2016 où on était à 5 702 000... Sachant qu'avec l'arrivée de Nozeroy, on est passé à 9 050 000 € pour la dette de la communauté de communes, avec tous les emprunts, au 31 décembre concernant l'assainissement. Cela représente des sommes importantes.

C'est tout ce que j'avais à vous dire sur ces dossiers.

Avez-vous des questions ?

Monsieur le Président, une remarque ?

M. Pernot.- Non, puisque j'ai un vice-président qui est excellent !

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Il faut juste acter que le dossier vous a été présenté.

On m'informe que Marianne Ramé vient d'envoyer un mail pour vous prier de l'excuser de ne pas être là ce soir. Elle voulait donner pouvoir à Stéphane Leng mais il n'est pas là.

5. Conseil en Energie Partagé : présentation du rapport

M. le Maire.- "Avec le soutien de l'ADEME et de la Région de Franche-Comté, le SIDEC a initié, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, un programme

intitulé « Conseil en Energie Partagé » (C.E.P.). Il s'agit en fait d'un audit énergétique organisé sur trois ans.

L'opération a d'abord consisté à collecter les données et à produire une analyse détaillée des consommations d'énergie et d'eau à partir des factures des années 2015, 2016 et 2017. Il en a été tiré un rapport avec des préconisations techniques hiérarchisées.

Nos dépenses énergétiques s'élèvent à environ 615 000 € par an (2017). La maîtrise de ce chapitre s'intègre dans le contrôle indispensable des dépenses de fonctionnement.

Ce rapport, suivi par la commission Urbanisme et Développement Durable, va maintenant vous être présenté par Flavien Delfau, Directeur des Services Techniques.

Il sera ensuite demandé au Conseil municipal de prendre acte de l'analyse énergétique du patrimoine réalisée par le SIDECE."

On n'a pas de vote non plus sur ce dossier, il s'agit de prendre acte.

M. Delfau. - L'analyse qu'a faite le SIDECE porte sur les années 2015, 2016 et 2017. Vous avez un rapide sommaire pour expliquer ce qu'est le conseil en énergie partagé, avec quelques indicateurs, les engagements pour la transition énergétique, le patrimoine bâti, l'éclairage public, les véhicules qui sont les trois postes de dépenses énergétiques, les consommations d'eau et une petite conclusion.

Le conseil en énergie partagé qui est assuré par le SIDECE a été institué par le Parc Naturel du Haut Jura. Il y a une personne au SIDECE qui analyse nos factures, donc nos consommations de manière fine et qui nous en fait un rapport. L'objectif est de réduire nos consommations énergétiques, de savoir ce qu'on dépense à confort identique pour les usagers et, du coup, de s'en inspirer dans la démarche de transition énergétique.

Les gros indicateurs pour Champagnole : il y a 7 900 habitants, on a 57 sites, soit près de 70 bâtiments. Ce sont des gros et des petits bâtiments, avec plus de 37 000 m². On a 57 points de livraison d'électricité, 15 points de livraison au gaz naturel, 12 cuves à fuel, trois installations de production d'électricité renouvelable, 56 postes d'éclairage public, deux postes de feux tricolores, huit armoires dédiées aux manifestations, 54 véhicules et 52 points de facturation de l'eau.

On continue sur les indicateurs. La consommation en 2017 s'élevait à 6 GWh. En 2015-2017, c'est relativement stable au niveau de l'évolution des consommations. Par contre, au niveau du coût, en 2017, cela représente 615 000 €, ce qui fait une baisse de 4 % de 2015 à 2017. C'est repris par une baisse des coûts de l'énergie parce qu'on a adhéré à un groupement d'achat.

C'est resté stable parce qu'il y a eu des opérations de rénovation comme l'école du Boulevard, donc des opérations qui font baisser la consommation. Il y a eu des créations de site, comme les vestiaires des Louaitaux et puis des créations de bâtiments comme l'école Hubert Reeves qui en remplace un autre.

On a aussi des projets en cours, notamment une meilleure gestion de nos chaufferies à long terme, notamment avec un suivi du conseil de l'énergie partagé, l'installation de toitures photovoltaïque, notamment sur le club house de Tennis cette année. Et puis deux audits énergétiques, un de réalisé sur la cité Javel et un en cours sur l'Oppidum.

Vous avez ensuite les indicateurs de Champagnole par rapport aux moyennes nationales. En kilowattheures par habitant, on est au-dessus de la moyenne nationale, ce qui s'explique par un parc de bâtiments assez conséquent. Entre 2015 et 2017, il y a eu 1 % d'évolution, la même chose en euro. Il y a eu moins d'évolution puisque le coût de l'énergie a légèrement baissé.

Vous avez le poids de l'énergie dans le budget de fonctionnement. Il a augmenté. Cela s'explique par le fait que le budget de fonctionnement ait baissé. La part de l'énergie dans le budget est passée de 5,3 en 2015 à 6,7 en 2017. C'est 6,7 % du budget de fonctionnement.

Comme je le disais, les consommations sont stables, les dépenses sont en baisse suite aux baisses du tarif d'achat de l'énergie. Le ratio de kilowattheure par habitant est supérieur à la moyenne nationale, ce qui s'explique par un important parc de bâtiments. L'augmentation du poids

de l'énergie dans le budget de fonctionnement s'explique par un budget de fonctionnement en baisse.

La répartition énergétique 2017 par secteur. 75 % sont concentrés dans les bâtiments communaux, 18 % pour l'éclairage public et 7 % pour le carburant des véhicules.

Par énergie, cela donne la répartition suivante : 24 % d'électricité pour l'éclairage public, 31 % d'électricité pour les bâtiments (chauffage, usage de l'ordinateur, éclairage, etc.), 15 % de fuel domestique, 21 % de gaz naturel, 8 % de carburant, 1 % de GNR, le carburant pour les poids-lourds.

Concernant le prix unitaire des énergies, la ville a adhéré à un groupement d'achat via le SIDEC car nous étions dans l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie avec l'ouverture des marchés. Beaucoup de collectivités y ont adhéré, le volume d'achats est donc important et les coûts ont baissé (- 17 % pour le gaz naturel, - 6 % pour l'électricité des bâtiments).

Par contre, il n'y a pas de groupement d'achat pour le fuel. Il augmente donc et il continuera d'augmenter.

L'électricité pour l'éclairage public a augmenté de 2 %.

Il est intéressant de souligner qu'on a, sur la collectivité, une production hydroélectrique (la base de la Roche) qui nous amène l'énergie renouvelable, deux toitures photovoltaïques, trois maintenant avec la couverture du club house du Tennis. Ce qui fait qu'en gros, notre production en énergie renouvelable représente à peu près 34 % de notre consommation, ce qui est plutôt raisonnable. C'est assez variable puisque c'est lié à la production de la centrale de la Roche. En 2017, c'était une production moyenne. En 2018, c'était une bonne production. Cette part augmentera donc forcément. Par contre, en 2019, avec la sécheresse, on peut se poser des questions.

Le patrimoine bâti. En 2017 : 214 000 €, soit 4,5 giga pour 37 000 m².

« Consommation corrigée du climat », donc si on efface les effets chaud-froid, on a une légère augmentation, mais une baisse des dépenses due au coût de l'électricité qui a baissé.

En 2018, je pense qu'on aura déjà une petite baisse parce que nous avons fait un travail sur notre parc bâtiminaire afin d'optimiser les chauffages, les usages.

54 % des dépenses sont dues à la chaleur. Indicateur moyenne du parc de bâtiment : 122 KWh par m², ce qui est une performance assez moyenne pour nos bâtiments.

C'est ce qui vous est indiqué : vastes bâtiments, des performances énergétiques modérées et des productions de chaleur à moderniser, notamment au niveau de la chaudière fuel qui nous reste.

Vous avez la répartition des dépenses par site. Ce qui est intéressant, c'est que les 10 sites qui sont les plus consommateurs représentent 60 % des dépenses du patrimoine bâti. En fait, agir sur ces 10 sites revient à agir sur 60 % de cette consommation. Ce qui représente tout de même 255 000 € de facture d'énergie pour 20 000 m².

Notre plus gros consommateur est l'Oppidum, ce qui explique l'audit énergétique qui est fait cette année sur ce bâtiment. Après, on a l'ancienne école Hubert Reeves ; problème qui sera réglé par la nouvelle école. Puis le centre d'animation et de loisirs et les salles associatives, la salle Jean Galfione, les ateliers municipaux, le complexe sportif des Louaitaux, le gymnase Léo Lagrange, bibliothèque et office du tourisme, l'école du Boulevard qui est un gros bâtiment et la résidence des personnes âgées. Les autres sites représentent le reste.

Un bilan des visites a été fait puisque tous nos sites ont été audités. Il en résulte qu'il y a des surfaces et des sites qui sont peu ou mal utilisés et des surfaces d'équipements importantes.

Comme je le disais, il y a des bâtiments vides qu'on a occupés depuis. On essaie d'optimiser les usages. Par contre, le confort des occupants est satisfaisant, ce qui veut dire qu'on chauffe bien mais qu'il y a peut-être un effort à faire. On a parfois pu trop chauffer. Le but est de mesurer ce qu'on chauffe et de voir si c'est bien.

Des compétences techniques en interne. On a effectivement tous les corps de métier : électricité, chauffage avec un nouveau plombier qui est arrivé l'année dernière. On a donc les capacités techniques pour bien gérer nos installations. Deux audits énergétiques sont en cours.

Concernant l'état des enveloppes thermiques, on parle de bâtiments des années 80-90 pour la plupart.

Des travaux de rénovation : l'école du Boulevard et Champa Loisirs il y a quelques années.

Des constructions récentes.

Les productions de chaleur et de froid : il y a une montée en puissance de la gestion préventive des chaufferies. On a 26 chaufferies, 10 vétustes, 11 correctes et cinq de moins de 5 ans. Il y a donc de quoi faire !

Les productions d'eau chaude sanitaire centralisées sous utilisées à mettre en conformité. C'est dans nos gymnases où on a eu, à des moments, de grosses utilisations avec des chauffe-eau qui sont assez énormes. C'est quelque chose à revoir pour optimiser.

On a une production de froid à l'Oppidum.

Pour l'éclairage public, on a une légère hausse de la consommation qui est due au fait qu'on a construit des lotissements, on n'est donc pas à nombre constant de points lumineux. Pour les dépenses 2017, on est à 148 000 €, sachant que le coût de l'électricité a augmenté.

On peut souligner qu'en 2018, on a renouvelé 156 points lumineux. En 2018, on aura donc forcément une baisse de consommation.

Concernant la gestion de l'eau, on est plutôt de bons élèves. On a eu 8 % entre 2015 et 2017 de baisse de consommation, 11 % du coût de la dépense en eau. Ceci rassemble aussi l'arrosage des espaces verts, etc.

Pour les carburants, on est aussi assez vertueux. Cela s'explique par le renouvellement de véhicules qui se fait petit à petit. Les véhicules qu'on achète sont logiquement moins consommateurs.

M. Duprez.- L'arrosage public est bien fait avec de l'eau de pluie et pas avec de l'eau potable ?

M. Delfau.- Cela dépend de ce qu'on peut faire.

M. Duprez.- On arrose les fleurs avec de l'eau potable ?

M. Delfau.- On doit parfois en rajouter.

M. Duprez.- Vous ne pouvez pas récupérer l'eau de pluie qui tombe sur les toits des ateliers municipaux ?

M. Delfau.- Il faudrait ramener l'eau des ateliers municipaux pour les massifs qui en ont besoin, ce n'est pas forcément optimum. Par contre, au niveau des ateliers municipaux, les fleurs sont arrosées via un forage et pas par de l'eau potable.

M. Duprez.- Quand ils viennent arroser avec une citerne, ils pourraient pomper dans le forage auparavant pour cela.

M. Delfau.- C'est ce qui est fait. Après, il y a peut-être quelques points comme les arrosages automatiques.

M. le Maire.- Tout ce qui est en arrosage automatique est sur le réseau. On ne va pas faire un deuxième réseau.

M. Delfau.- Pour conclure, les atouts de la collectivité, c'est d'avoir un socle de compétences disponibles pour pouvoir faire mieux et la présence d'une démarche via nos productions d'énergie renouvelable. On essaie de faire une centrale photovoltaïque par an ou tous

les deux ans. Il y a une volonté affirmée de rationaliser les dépenses de fonctionnement ; on a fait pas mal d'efforts à ce niveau et on se rend compte que le coût des énergies fait qu'on est obligé de réfléchir à ces problèmes-là.

Les pistes d'amélioration, c'est valoriser ces actions et faire en sorte d'identifier, comme à l'Oppidum, les gisements d'économies d'énergie et puis faire des actions sur ces éléments-là.

M. le Maire.- Vous pouvez en profiter si vous avez des questions.

Nous avons donc encore quelques économies à faire. C'est un dossier qu'on va continuer à faire vivre et qu'on va suivre. Principalement sur les chaudières, on a encore pas mal de choses à faire. Pour les gros chauffe-eau des salles de sport qui servent peu, on va voir exactement ce qui est utilisé car ce n'est pas la peine de chauffer 100 litres d'eau pour en consommer 30 ou 50.

La commission va donc continuer à s'en occuper, sachant que ce dossier lui a déjà été présenté.

Avez-vous des questions ? Tout a été dit !

Mme Delacroix.- Pour l'audit de l'Oppidum, où en est-on ?

M. Delfau.- On vient juste de désigner le titulaire, donc cela commence.

M. le Maire.- L'Oppidum est un bâtiment très énergivore, même si c'est l'un des plus récents.

M. Dussouillez.- Il doit y avoir de la déperdition car les portes sont à changer dans un futur proche.

M. le Maire.- Je vous rappelle que ce soir nous aurons seulement le DOB et que le budget sera fin décembre, ainsi que les arbitrages qui iront avec.

Vous prenez donc acte que ce rapport vous a été présenté.

CINQUIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

6. Attribution de subventions

Mme Delacroix.- " L'Association des Lieutenants de Louveterie du Jura a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention.

Il est précisé qu'il s'agit d'une « institution » très ancienne, créée par Charlemagne, et dont les missions ont bien sûr évolué au fil des siècles.

Les Lieutenants de Louveterie sont nommés par le Préfet et sont assermentés. Leurs fonctions, exercées dans l'intérêt général demeurent bénévoles. Ils sont chargés essentiellement de la régulation de la faune sauvage, et plus particulièrement des animaux nuisibles causant des dégâts.

Ils doivent disposer d'un uniforme et de moyens matériels, ce qui génère des frais. Ils ont aussi dû adapter ces moyens aux interventions en zone urbaine.

À Champagnole, le bilan des interventions pour l'année dernière est le suivant : une vingtaine d'animaux prélevés, blaireaux, fouines, renards y compris en pleine ville ; environ 150 corneilles et pigeons.

Considérant l'intérêt public de leur mission, le caractère bénévole et les moyens nécessaires, la commission Affaires Générales réunie le 5 novembre 2018 propose d'allouer une subvention de 300 € à l'association des Lieutenants de Louveterie du Jura.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de cette subvention."

Mme Guichardière.- Lorsqu'on parle d'une vingtaine d'animaux prélevés, qu'est-ce que cela veut dire, est-ce que ce sont des animaux pris et déplacés ?

Mme Delacroix.- Ça dépend. J'en ai discuté avec un responsable de l'association qui m'a expliqué que, la semaine dernière, ils ont attrapé des renards galeux. Dans ce cas, ils sont tenus de les tuer. Il m'a dit qu'en ce moment, il y avait une recrudescence de renards qui ont la gale et qui la transmettent aux animaux domestiques. Ils sont donc obligés de les tuer.

M. Duprez.- S'ils pouvaient aussi attraper les chats et les chiens, ce serait bien.

Mme Delacroix.- Ce n'est pas de leur ressort.

M. le Maire.- On ne va pas parler des chats ce soir ; ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. Pernot.- Est-ce un ordre militaire ?

Mme Delacroix.- Non, ils sont assermentés par le Préfet.

M. Pernot.- Mais ils ont des titres militaires ?

Mme Delacroix.- Ils ont un uniforme.

M. Pernot.- Ils ont le grade de lieutenant ?

Mme Delacroix.- Non, c'est le nom de l'association.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie pour l'association.

M. le Maire.- Merci Véronique.

SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

7. Attribution de subventions

Mme Benoit.- " Les membres de la Commission Cohésion Sociale, réunis le 7 novembre 2018, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités, bilans financiers et budgets prévisionnels.

Il est proposé les attributions suivantes :

Associations	Proposition 2018	Montant 2017 pour rappel
Don du Sang	600 €	600 €
Les Restos du Cœur	500 €	420 €
Croix Rouge	750 €	-

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces subventions."

Y a-t-il des questions ?
Je mets au vote : qui est contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

8. Budget principal : décisions modificatives n° 3

M. le Maire.- Nous passons au gros morceau de la soirée avec Monsieur Pascal Tissot.

M. Tissot.- " Décision modificative n° 3/2018 Budget général.

Ouverture et virement de crédit pour compléter les prévisions inscrites au BP 2018.

Abondement de 4 745 € au compte 739223 pour le règlement du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Un complément de 30 000 € à l'article 64111 du chapitre 012 frais de personnel, les prévisions du BP 2018 pouvant être insuffisantes.

Les dépenses sont équilibrées par un prélèvement de 16 022 € sur les dépenses imprévues et un virement de 18 723 € sur la subvention d'équilibre versée au CCAS.

Le projet de la DM 3 a été validé en commission des finances le 5 novembre dernier.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 3/2018."

Y a-t-il des questions ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Il y a eu une petite erreur (décision modificative n° 2 2015). Deux pages n'auraient pas dû figurer dans votre dossier.

9. Budget annexe Champa Immo : fixation de la durée d'amortissement des immeubles de rapport

M. Tissot.- "Le nouveau budget annexe « Champa Immo » est équilibré par les recettes de locations des immeubles de rapport du patrimoine privé de la commune, à savoir des appartements et des garages.

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, ce type de dépense doit être amorti (pour les bâtiments existants qui ont été transférés du budget principal et les constructions à venir).

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir fixer la durée d'amortissement des immeubles de rapports (article 2132) figurant dans le budget annexe « Champa Immo » à 30 ans."

Y a-t-il des questions ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

10. Débat d'orientation budgétaire 2019

M. Tissot.- "Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire doit présenter au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le document ci-annexé constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2019 de la ville. Il a été examiné par la Commission des Finances en date du 5 novembre dernier. Il va maintenant être présenté et fera ensuite l'objet d'échanges.

Il sera demandé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires 2019."

Je vais essayer de résumer rapidement les éléments nécessaires au débat d'orientations budgétaires pour 2019.

Le BP 2019 sera voté au prochain Conseil du 20 décembre.

Les chiffres présentés proviennent du projet de loi de finances pour 2019 ou des prévisions de la Banque Postale.

Vous avez reçu le document de travail et le rapport de la commission des finances détaillé.

Merci de bien vouloir ouvrir ce document de travail.

Les grandes tendances économiques pour l'année 2019 :

Page 1, vous pouvez constater que le taux d'inflation repart à la hausse, avec une estimation de 1,8 % en 2018 et 1,4 % en 2019. Nous devons en tenir compte pour le budget 2019, et plus particulièrement pour nos dépenses de chauffage (+ 25 % d'augmentation en 2018) et de carburant.

Le taux de croissance se maintiendrait au-delà de 1,5 % avec une estimation de 1,7 % pour 2018 et 2019.

Ce ne sont que des estimations qui peuvent être remises en cause par les tensions internationales que j'ai évoquées en commission des finances (guerre économique entre la Chine et les USA, le Brexit et surtout la situation politique en Italie).

D'ailleurs, dans le troisième tableau, vous pouvez constater que le taux de chômage a du mal à diminuer et reste toujours aux alentours des 9 %.

Dans le tableau suivant, en revanche plutôt une bonne nouvelle puisque les taux d'intérêt, dont on nous annonce régulièrement la hausse, restent stables à des bas historiques.

Page 2, le déficit de la France selon les critères de Maastricht, la condition est enfin réalisée, nous sommes revenus dans les clous depuis 2017.

Le second tableau sur le taux des prélèvements obligatoires nous montre que cet effort de gestion passe par des prélèvements toujours conséquents et parmi les plus élevés en Europe.

Le dernier tableau indique la dette des administrations publiques qui se rapproche des 100 % du PIB.

J'ai demandé à François de matérialiser par une ligne rouge les préconisations de Maastricht et vous pouvez remarquer que nous sommes bien loin des 60 %. On n'est malheureusement pas les seuls dans ce cas.

Je voudrais vous donner mon avis sur ces chiffres avant de poursuivre.

Le contexte économique actuel et à venir semble plutôt positif au vu des chiffres présentés à l'instant.

Malgré tout, les bases ne sont pas encore très stables et nous ne sommes pas à l'abri d'un possible retournement de conjoncture, compte tenu des tensions internationales.

Il conviendra donc d'être prudent dans nos hypothèses budgétaires et prévoyant dans les prévisions de dépenses d'énergie, qui, je vous le rappelle, ont fortement augmenté cette année.

Page 3, l'Objectif National d'Evolution de la Dépense Publique Locale (ODEDEL).

Comme je l'ai expliqué en commission, nous ne devons pas augmenter nos dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 % en 2019.

Je vous précise que cela reste un objectif indicatif et sans contrepartie (pour l'instant) sauf pour les communes les plus importantes. Mais il est nécessaire de le respecter comme nous l'avons toujours fait et dans des proportions plus importantes au cours des premières années du mandat.

Afin de pouvoir quantifier l'impact de ces mesures sur les 4 années à venir, nous avons établi un tableau qui en tient compte.

Nous vérifierons chaque année lors du vote du Compte Administratif que l'objectif est bien atteint.

Concernant les dotations, elles devraient être identiques pour 2019.

Le FPIC lui, continue d'augmenter, il est passé de 650 € en 2015 à 44 581 € en 2018.

L'enveloppe nationale est maintenue à 1 milliard d'euros, mais la répartition évolue chaque année (notamment en fonction des fusions d'intercommunalités). Espérons qu'il se stabilise enfin pour 2019.

L'analyse de la dette :

Page 5, le tableau détaillé de l'encours au 1/1/19.

L'annuité 2019 s'élèvera à 986 115 €. Nous passons donc sous le seuil des 1 million d'euros.

Je voudrais rendre hommage à mon prédécesseur, Serge Bouvet ici présent, pour lequel cet objectif était important. Tu vois, Serge, on y est arrivé et on va tout faire pour y rester !

Vous avez le détail des emprunts en cours par banques. Le taux moyen est de 2.47 %.

Page 6, le tableau des risques de nos emprunts

L'encours est sécurisé au maximum.

Pas de renégociation d'emprunt en 2018.

Pour 2019, les taux devraient rester bas.

Le ratio d'endettement à ne pas dépasser pour les grandes collectivités (communes de plus de 10 000 habitants) est passé de 5 à 4 ans pour Champagnole, ce qui est satisfaisant. Je vous rappelle que le ratio d'alerte est fixé à 13 ans.

Page 7, l'évolution de l'annuité de la dette de 2008 à 2026.

Pour rappel, nous avons souscrit un emprunt de 448 408 € pour le financement de la première tranche de l'école Hubert Reeves au taux de 1,66 % sur 25 ans à la Caisse d'Epargne.

À la demande du Maire, nous avons modifié nos prévisions de recours à l'emprunt uniquement pour l'année 2019 en simulant un emprunt à 948 408 € au lieu des 500 000 € habituels.

Vous pouvez constater que la baisse de l'annuité intervenant en 2020 nous permet malgré cela de rester en dessous des 900 000 € jusqu'en 2024.

Page 8, la répartition de l'encours. L'encours est composé de 91 % en taux fixes et 9 % en taux variables.

L'étude de la fiscalité :

Page 10, le tableau de l'évolution du produit fiscal en 2019.

Les prévisions 2019 sont établies sur des bases fiscales non revalorisées (sauf pour les bases de taxe foncières auxquelles ont été ajoutées les nouvelles constructions imposables en 2019).

En 2018, les bases ont été revalorisées de 1,24 %.

Par prudence, nous avons estimé les recettes fiscales 2019 au même montant que l'an passé.

Page 11, l'évolution du produit fiscal net de 2008 à 2018. Le produit fiscal a augmenté d'un peu plus de 50 000 € entre 2017 et 2018.

Page 12, l'évolution du produit fiscal de la taxe foncière de 2013 à 2017. On remarque une évolution homogène de la taxe foncière.

L'évolution de la section de fonctionnement sur les 4 dernières années, page 14. Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 7 % en 4 ans.

Si nous n'avions pas réalisé cet effort, comment aurions-nous pu assumer la baisse de 3,6 % de nos recettes de fonctionnement ?

Les dotations devraient rester stables.

À nous de continuer à gérer au plus près nos dépenses de fonctionnement afin d'éviter de nous retrouver dans la situation financière délicate de nombreuses communes.

Page 15, les orientations budgétaires pour les budgets annexes.

Budget Eau : la sécurisation de l'approvisionnement en eau sera une priorité dans les années à venir. Inutile de vous rappeler ce qui s'est passé depuis l'automne.

Budget régie Electrique : poursuivre et intensifier la mise en place de panneaux photovoltaïques

Restaurant municipal : favoriser les circuits courts et les aliments bio.

Champa Immo : augmenter notre offre locative, donc nos recettes de fonctionnement.

Budgets lotissements : proposer chaque année de nouvelles parcelles constructibles.

Sur la dernière page, j'ai rappelé les 3 critères importants de la section d'investissement.

Pour le remboursement du capital de l'emprunt, baisse de 100 000 € à partir de 2020.

L'autofinancement devrait se stabiliser autour de 800 000 €, après la hausse importante des deux dernières années.

Enfin, les autres recettes d'investissement sont en diminution.

Concernant le programme d'investissements pour la suite du mandat, je laisse le Maire évoquer les principales opérations envisageables et celles qui figureront sans doute au BP 2019.

M. le Maire.- Merci Pascal pour cette étude fine. L'exercice est compliqué pour notre grand argentier / conseiller délégué qui doit travailler sur des hypothèses puisque nous avons encore quelques incertitudes. J'ai eu un contact dernièrement avec la Députée ; il semblerait qu'il y ait encore des discussions au sein de la commission nationale des finances et on ne sait pas exactement ce que sera le FPIC l'an prochain et quelle sera l'évolution de certaines dotations. Autant au niveau des dépenses que des recettes, on ne sait pas ce qui peut se passer. Il est donc compliqué de faire des hypothèses. Elle m'a dit qu'elle nous tiendrait informés dès qu'elle en saurait plus.

Ensuite, il y a le problème de la taxe d'habitation. Je crois qu'il y a déjà 50 % des Français qui ne la payaient pas. Dire qu'on va passer à 50 % puis 100 % est faux puisqu'on n'est de toute façon déjà pas sur la totalité des Français.

On nous dit qu'on va arrêter un impôt et que l'Etat va compenser, mais moi, dès que j'entends cela, je commence un peu à trembler. En effet, toutes les fois où l'Etat a compensé, cela n'a duré qu'un temps et cela a toujours été dégressif. Vous ne pouvez pas me citer un cas où cela a été progressif, il n'y en a pas. Ce sera donc compensé la première année et, après, on ne sait pas ; c'est donc un problème.

Concernant la dépense, on a la chance d'avoir, en 2020, une descente importante de l'annuité de la dette. Nous aurons moins de remboursements. Nous nous sommes serrés la ceinture pendant un certain nombre d'années en plafonnant, et même en diminuant, notre emprunt puisque nous l'avons limité à 500 000 € par an afin d'avoir de l'autofinancement en suffisance. En 2020, il y a une sérieuse baisse à ce niveau ; nous allons donc pouvoir nous permettre quelques investissements qui avaient été reportés depuis des années.

Nous aurons la deuxième tranche de l'école Hubert Reeves pour 440 000 €.

On sait que, lorsqu'on fait un emprunt de 500 000 €, on a un pouvoir d'investissement d'à peu près un million du fait de l'autofinancement dégagé. Si on a un emprunt qui approche le million, on sait qu'on aura un investissement global d'à peu près 1,5 million pour l'an prochain. Sachant que 500 000 € environ seront déjà consommés pour l'école, ce qui est un bien puisqu'il fallait la faire.

Comme on commencera à rembourser notre emprunt en 2020, nous pourrions nous permettre d'emprunter sur 2019. En faisant cela, notre remboursement d'emprunt va continuer à diminuer encore au moins pendant 3 ans, jusqu'en 2023. On doit encore économiser 40 à 50 000 € par an, d'après mes simulations.

Avec 60 à 70 000 € d'annuités de prêt, on n'est pas du tout dans la gêne en doublant notre emprunt pour l'année 2020. L'an dernier, nous avons fait un effort relativement conséquent sur les routes. Cette année, nous avons des achats récurrents en investissement au niveau du matériel, de petits matériels, voire de plus gros. Comme notre réseau routier se dégrade, il va falloir investir dans pas mal de mètres carrés de revêtements. Nos services techniques sont déjà en train de l'étudier puisque, pour voter le budget fin décembre, il nous faut savoir où nous allons à ce niveau.

L'an dernier, on a commencé à refaire le quartier de la rue du Pavé, la première tranche. Il serait bien de continuer et d'en faire une autre dans le secteur de la place Marion, sachant qu'il y a de gros problèmes de stationnement à cet endroit avec l'école qui est à côté. Il me semble que c'est là également une de nos priorités.

Sur le budget eau, qui est un budget annexe, nous devons réfléchir au remplacement de l'une de nos grosses conduites qui vient de la source de la papeterie qui produit étonnamment toujours de l'eau mais on ne sait pas combien de temps encore. C'est là une situation que personne n'avait jamais connue.

On va également réfléchir au renouvellement de canalisations dans certains secteurs de Champagnole du type de la rue Gédéon David. Cette canalisation est ancienne et il faudra la changer si on fait cette route. D'après mes informations, cette canalisation a été financée par les premiers qui ont bâti dans ce quartier ; montage un peu surprenant. Il faudra donc faire des travaux là-bas également.

Sans tout dévoiler, il y a également des équipements sportifs à revoir, comme des terrains de tennis dégradés, sachant que le club oscille entre 250 et 300 licenciés. Deux terrains en terre battue sont très détériorés.

Ensuite, nous aurons certainement des réserves foncières à acquérir afin de préserver la ville, mais nous en parlerons au préalable en commission d'urbanisme. Il faut en effet penser le développement communal à l'avance.

Ce qui est surtout intéressant, c'est cette baisse d'annuité qui nous permet dorénavant d'investir davantage. 2019 sera une année exceptionnelle puisqu'il faudra ensuite retrouver notre niveau d'investissement de 500 000 € qui est la bonne taille.

Je remercie tous ceux qui se sont occupés de finances sur Champagnole, y compris les conseillers et les adjoints au maire du mandat précédent car Champagnole est dans une situation saine. Ceci malgré une baisse de 600 000 € de dotations de l'Etat qui a entraîné de la "casse" au niveau de l'emploi ; nous avons cependant réussi à maintenir un niveau d'investissement tout à fait correct, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités.

Je suis confiant en l'avenir et je pense que nous pourrions terminer ce mandat la tête haute.

C'est tout ce que j'avais à dire concernant les prévisions budgétaires que je vois d'un bon œil.

M. Duprez.- Une petite remarque. Quand vous dites que malgré 600 000 € de moins, nous avons réussi à maintenir le niveau d'investissement, il faut faire attention à ce que l'argument ne vous soit pas retourné en disant que, finalement, vous n'en aviez pas besoin. Il faut donc rester prudent dans les propos.

M. le Maire.- Je vous ai dit que cela avait été au détriment de l'emploi. C'est donc du service en moins aux Champagnolais.

M. Duprez.- C'est comme dans les entreprises où on fixe des objectifs toujours plus élevés ; il faut rester un peu prudent.

Combien y a-t-il de foyers fiscaux à Champagnole ?

M. le Maire.- C'est comme le nombre de boîtes aux lettres : 4 300.

M. Duprez.- On est donc pile dans les 20 % de foyers fiscaux qui vont payer la taxe d'habitation. Monsieur Pernot, il va donc falloir mettre en place l'association dont vous aviez parlé, l'association des contribuables Champagnolais, pour que nous ayons des revendications proportionnelles aux impôts que nous payons. Je serai le premier à y souscrire.

M. le Maire.- Théoriquement, tout le monde va être exonéré.

M. Pernot.- De la taxe d'habitation, pas de la taxe foncière.

M. le Maire.- Pour l'instant, la taxe foncière ne bouge pas.

M. Duprez.- On s'est bien compris !

M. Pernot.- Les propriétaires seront la variable d'ajustement des villes. Il est évident que ce sont eux qui vont payer.

M. Duprez.- C'est sûr !

Une autre petite précision. Dans les dossiers que nous avons il y a quelques années, nous avons des comparaisons de ratios entre les différentes collectivités à peu près de notre taille. On ne les a plus. C'était la dette par habitant, des choses comme cela, qui nous permettaient de nous comparer aux autres. Cela ne veut pas dire que c'est bien mais cela nous permettait de voir où nous en étions. Si on pouvait les retrouver, ce serait bien.

M. le Maire.- C'est vrai. C'était à l'époque où on pouvait discuter sur des strates où on avait tous les mêmes compétences. Maintenant, avec les transferts sur les communautés de communes, il devient illusoire de vouloir comparer.

On peut comparer l'endettement à l'habitant, c'est quelque chose de pérenne. Ce qui n'est pas le cas des budgets de fonctionnement puisque les communes n'ont plus les mêmes compétences. Si on prend l'enseignement musical, nous avons cette compétence qui représente un certain coût, ce que je ne regrette pas car c'est très bien. Dans certaines collectivités, ceci a été transféré à l'intercommunalité. Comment pourrait-on comparer ? C'est comme le fait de comparer des intercommunalités, c'est impossible. Maintenant, c'est devenu trop compliqué.

M. Duprez.- Pour le reste, nous n'avons rien à dire.

M. Pernot.- Je souhaite rebondir sur certains points.

Il est clair que nous sommes dans une période d'incertitude budgétaire et qu'il faudra bien l'intégrer. Si je souscris aux propos du maire qui dit que notre commune a des finances saines, je pense qu'il faut intégrer, comme souci pour demain, cette problématique de taxe d'habitation car c'est une recette non négligeable qui va disparaître, soi-disant transformée par une dotation d'Etat qui – on nous le promet – sera construite sur la base d'un euro pour un euro. Mais, comme le dit le Maire, pour combien de temps ?

On a vu dans un passé récent concernant des dotations données par l'Etat pour assurer un fonctionnement, puisque c'étaient des dotations et non des donations qui servaient à remplir des services que la commune remplissait pour l'Etat, qu'on n'a pas hésité à les diminuer de manière drastique puisque, sur Champagnole, on est passé de 1,9 million à 1,3 million. C'est donc plus de 600 000 € que l'Etat a rabotés en termes de dotations sur des services que nous remplissions pour lui.

Pour ce qui est de l'Etat civil, personne, ici, n'a d'intérêt à le faire. C'est une obligation d'Etat qui nous est donnée à gérer et que nous gérons. Les personnels qui sont affectés à cette mission la remplissent.

Vous n'allez pas me dire que les ATSEM, dans les écoles, remplissent une fonction municipale. C'est une fonction d'Etat que la commune remplit. Ceci d'une manière exemplaire à Champagnole puisque nous sommes cités en exemple depuis la gestion de Jean Charroppin et de André Morey comme étant la ville exemplaire puisque nous avons pratiquement une ATSEM par classe de maternelle, ce qui est remarquable.

Tous ces points sont des services que la commune remplit pour l'Etat. C'est pour cela que je reviens sur ce point : non seulement nous avons une baisse de dotation mais, demain, on peut s'attendre au pire avec la baisse des futures compensations de cette fameuse taxe d'habitation.

D'ailleurs, toutes les exonérations que l'Etat nous a imposées pour nos administrés les plus en difficulté ont-elles toujours été à l'euro pour l'euro sachant que cela s'est tout de même étalé sur de nombreuses années ? Il compensait soi-disant les baisses fiscales qu'il nous imposait, mais cela a rarement été le cas à l'euro pour l'euro ou le franc pour le franc.

Mais nous n'allons pas regarder les choses négativement puisque nous avons su passer le cap de cette difficulté des baisses de dotation. J'ose espérer que nous passerons sans trop de problèmes le cap de cette fameuse réforme de la taxe d'habitation qui est soi-disant une manière de redonner du pouvoir d'achat aux personnes en difficulté. Or, les personnes en difficulté, pour la majorité d'entre elles, sont dans des logements sociaux et elles ne paient pas cette taxe habitation. C'est la raison pour laquelle je ris à l'envi de toutes ces bêtises que l'on peut entendre ici ou là, de plus portées par des personnes qui connaissent ces soucis.

Le débat d'orientation budgétaire est le moment où nous devons nous insurger contre cela sachant que, derrière, il y a une bonne gestion au quotidien que chacun assume. Chacun sait gérer avec discernement ; je pense à tous les adjoints en charge de ce service, de sorte de limiter la dépense. Je pense donc que, sous l'autorité du maire, il faut savoir les féliciter.

Un point à remarquer également : il y a eu un certain nombre de transferts sans contrepartie de la ville à la communauté de communes. Le coût de la piscine n'est plus municipal mais intercommunal. On pourra toujours dire que c'est juste puisque, pendant des années, c'est la commune qui s'en est occupée. Je l'admets volontiers. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons construit ce transfert dans cette solution-là. Tout comme le camping municipal qui a été astucieusement "privatisé" grâce à deux gestionnaires exemplaires, ceci tout en gardant le terrain. C'est aussi une charge que nous n'avons plus à assumer.

Je pense qu'il y a d'autres services qui pourront, demain, être transférés à la communauté de communes parce qu'ils ont une surface, une zone de chalandise, qui dépasse largement la ville de Champagnole. En tant que contribuable de la ville de Champagnole, pourquoi devrais-je continuer à financer ces services-là avec mes amis champagnolais alors que ce service profite à d'autres et dans des proportions relativement importantes ?

Tout cela va s'affiner avec le temps. Ce qui est vrai pour Champagnole l'est également pour les autres communes. Tout cela va donc permettre des solutions les plus adaptées, mais j'appelle à l'attention et à une certaine vigilance sur les recettes qui sont les nôtres puisque quand on n'est plus en situation d'être autonome fiscalement, on perd généralement l'autonomie de la décision. Là, il n'y a pas de secret. D'ailleurs, lors du vote de votre budget, il faudra faire des simulations pour voir la part d'autonomie qu'il vous reste dans la gestion communale. Parce que lorsque vous êtes soumis à des dotations d'Etat, ce n'est plus vous qui décidez de vos recettes. Et dès lors que ce n'est plus vous qui décidez de vos recettes, vous êtes dans l'attente de la sainte générosité de l'Etat, ce qui est une situation préjudiciable.

Ce qui existe pour les communes existe maintenant pour les Départements, existe pour les Régions ; on parle d'autonomie fiscale. Force est de constater aujourd'hui qu'à cela, il faut ajouter la dégradation des rapports avec le gouvernement et toutes ses institutions, régionales et départementales, ce qui crée les troubles que nous connaissons aujourd'hui dans la relation pour construire une politique efficace et qui, derrière, se traduit par le mécontentement dans la rue.

Je crois que, là aussi, il va falloir que certains commencent à entendre les choses, parce que sans la proximité... et là-dessus, je voudrais insister parce que vous êtes la base de la proximité, de la relation avec les administrés. Sans cette proximité, sans cette autonomie de proximité, nous serons condamnés demain. C'est pour cela que j'en appelle, comme on l'a fait à Marseille avec l'association des Maires, l'association des Régions et l'association des Départements, à la réaction de notre gouvernement pour qu'il commence à envisager des politiques qui se construisent non pas du haut vers le bas, mais du bas vers le haut et là, à mon avis, les choses fonctionneront beaucoup mieux.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais ajouter dans ce débat d'orientation.

M. le Maire.- Je voudrais faire une remarque plus générale sur le fait que quand on n'a plus l'autonomie financière et qu'on en est quasiment à attendre « du bon cœur » des services de l'Etat, généralement, les crédits qu'on nous donne, on nous dit également comment les dépenser. Là, vous avez donc perdu votre autonomie de lever l'impôt, de lever de l'argent raisonnablement et l'Etat vous donne en vous disant comment il faut dépenser. Il vous donne les crédits, mais il vous fait aussi votre politique.

Concernant les dotations de l'Etat qui nous sont attribuées, Clément a parlé des ATSEM, parlons plus globalement de l'Education Nationale. Ce n'est pas de l'Education communale, bien qu'on dise « aller à la communale », c'est l'Education Nationale qui est un rôle plein de l'Etat. La moyenne du coût d'un élève champagnolais, entre la maternelle et le primaire, est de 890 € de fonctionnement. Je ne parle pas de l'investissement dans les bâtiments.

Il est donc vrai que nous avons pleinement besoin de toutes ces dotations de l'Etat. Maintenant, je ne sais pas ce qu'il faut faire. Nous n'avons pas le droit de fermer des classes. Est-ce qu'il faudra couper la lumière et le chauffage ? Nous ne sommes pas des sauvages !

Les dotations de l'Etat servent aussi à cela ; je tenais à le rappeler.

M. Pernot.- Le contrôle du fonctionnement par l'Etat est déjà installé. Le 1,2 % de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est une manière pour l'Etat de s'impliquer dans la gestion communale, dans la gestion départementale, dans la gestion régionale. C'est ahurissant !

Nous n'avons pas d'autre issue que de signer cela au niveau départemental parce que le risque du dépassement de ces 1,2 % nous infligeait une sanction plus importante que si nous ne signions pas. Comme on n'est pas certain de les tenir, on s'est dit qu'il valait mieux signer. Mais en perte de valeur d'autonomie de décision, il n'y a jamais eu d'acte de recentralisation, durant ses 40 dernières années, aussi marqué que cette règle-là. Et vous êtes soumis à cette règle-là. Si le préfet venait à mesurer des dépenses de fonctionnement de la commune dans des proportions trop importantes, il ne manquerait pas de rappeler notre maire à l'ordre en prenant la règle et en lui demandant de tendre la main. Là, vous me direz qu'il y a tout de même mieux en termes de décentralisation.

Avec cette manière de faire, je crois qu'on va à l'envers et qu'il est tant que l'on trouve d'autres réflexes pour générer une gestion de notre vie publique plus habile.

M. Tissot.- Surtout que l'inflation est repartie. Avec une inflation à 1,7 il sera difficile de faire baisser les dépenses.

M. Pernot.- Il faut déjà être bon !

M. le Maire.- D'autant plus que ce ne sont pas des conseils mais des obligations qui nous sont données par l'Etat, sachant que toute collectivité a obligation d'être équilibrée sur son fonctionnement, sauf l'Etat qui vit à crédit, en fonctionnement, à partir de début octobre.

Y a-t-il d'autres remarques sur le DOB ?

Nous actons que le débat a eu lieu. Merci.

HORS COMMISSION

11. Rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura

M. le Maire.- "Le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a été établi conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il doit également faire l'objet d'une présentation dans les Conseils municipaux des communes membres.

Vous êtes donc invités à prendre connaissance du rapport d'activités ci-joint.

Il sera demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel."

Comme nous avons l'honneur et l'avantage d'avoir avec nous le Président de cette noble collectivité, nous allons lui donner tout de suite la parole.

M. Pernot.- Merci Monsieur le Maire. Je suis particulièrement fier de venir présenter devant vous ce rapport d'activités 2017.

Le rapport d'activités 2017 est un grand moment puisqu'au 1^{er} janvier, nous avons fusionné avec nos amis de Nozeroy, faisant de notre communauté de communes « Porte du Haut Jura » la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura. Cette évolution est porteuse d'espoir et, pour demain, de projets de grands niveaux avec en particulier l'apport du territoire de Nozeroy qui devrait nous permettre de développer une compétence touristique de manière plus conséquente et sûrement une possibilité d'accroître notre population grâce à l'attractivité de la zone frontalière. Il faudra, pour cela, que nous trouvions des solutions adaptées pour que les communes puissent disposer d'un foncier qui leur permette de satisfaire cette politique d'accueil des nouvelles populations. Notre seule richesse à Champagnole est notre population, c'est également vrai sur le secteur de Nozeroy et donc pour la communauté de communes.

Sur la communauté de communes et sous un prisme plutôt champagnolais, je vous renvoie à la zone de La Planchette où vous avez pu mesurer un certain nombre d'évolutions, avec l'arrivée du groupe Lacroix qui a repris la Maison des robots puisque c'était ainsi que la maison s'appelait initialement. L'entreprise Lacroix fait partie du groupe Lacroix Emballages qui a déjà un certain nombre d'entités sur notre communauté de communes puisqu'il a une usine à Foncine, une à Ardon et nous avons la chance d'avoir aujourd'hui l'usine de mécanique qui va configurer toutes les pièces importantes du groupe sur le secteur de Champagnole, avec une perspective de développement relativement importante, avec des emplois de très haut niveau, des emplois très spécialisés en mécanique. On se retrouve donc quelque part en symbiose et c'est un argument qui a très certainement joué pour l'installation de cette entreprise sur notre territoire.

Nous avons eu également, sur 2017, les débuts du développement de l'entreprise Sanijura puisque les négociations ont été engagées bien en amont. Aujourd'hui, on voit les premiers résultats. Le projet n'est pas terminé puisque l'entreprise a en projet l'investissement de 26 millions d'euros sur le site, jusqu'en 2023. Nous allons donc bénéficier du développement de cette entreprise, ce dont nous pouvons tous nous réjouir et qui nous amène forcément à avoir une pensée pour Dominique Liégon qui a su vendre son entreprise lorsqu'il le fallait, qui a surtout su résister au marasme industriel des années 80. On peut donc être très fier de voir cette entreprise perdurer et se développer.

Sur la zone commerciale, nous avons entrepris, grâce à une collaboration active entre la communauté de communes et la mairie, les achats nécessaires pour aménager la nouvelle zone commerciale. Une partie de 1,3 hectare s'est faite en 2017 mais son achèvement a lieu aujourd'hui

puisque vous avez pu constater que l'ancienne zone importante Jouef était maintenant une place nette.

Je note au passage que c'est un effort très conséquent de la communauté de communes. Il est incroyable de constater aujourd'hui que pour gérer un héritage de cette nature, c'est-à-dire un héritage de friches industrielles, il faille une dépense locale extraordinaire. Je tiens à remercier ici publiquement le Préfet du Jura qui a accepté de nous soutenir par une dotation de DETR, sans quoi ce projet n'était pas possible. En effet, nous n'avons pas la capacité financière pour faire face. Il faudrait donc là aussi qu'il y ait des évolutions au niveau gouvernemental pour aider les collectivités à raser ces friches pour redonner naissance à de nouveaux projets.

Vous me direz que nous allons faire des recettes avec ces nouveaux projets. Oui, mais seront-elles égales ? Avant de lancer ces projets, on n'est jamais sûr du résultat positif des différentes transactions à venir.

Nous nous positionnons comme le Maire, dans une logique très optimiste. À partir de là, on sait à peu près, sur ces zones commerciales, que nous retomberons sur nos pieds. Mais je tiens là aussi à remercier le Préfet de nous avoir suivis.

Concernant la zone de Montrond, je n'insiste pas sur le sujet puisqu'elle ne vous concerne pas directement. Par contre, il y a un point sur lequel la communauté de communes s'est également impliquée, c'est la Scierie Bouvet. Il était impératif de récupérer ce foncier dans la mesure où, sur La Planchette, vous constatez bien que nous avons de moins en moins de terrains disponibles. L'entreprise Sanijura en a pris une bonne partie. Il est fort à parier qu'elle en prenne une deuxième partie. Les terrains restants seront vite occupés et, quelque part, on fait un peu de restrictions sur cette zone-là parce qu'il y a beaucoup de demandes et nous tenons à préserver ces mètres carrés pour faire vraiment, comme l'a souhaité André Schwartzmann à l'époque, des outils industriels, c'est-à-dire des outils porteurs de nombreux emplois sur ce territoire-là.

Il était donc impératif que nous récupérions la scierie Bouvet pour nous donner un peu d'air. Nous avons récupéré quatre hectares. Une bonne partie de zone est déjà en voie de viabilisation et, derrière, nous aurons inmanquablement des installations en nombre. Des contacts sont déjà pris et on peut être optimiste.

Nous avons également, dans les acquisitions foncières, un certain nombre de points. Là encore, je remercie le Maire de nous avoir soutenus dans ces projets puisqu'aujourd'hui, nous bénéficions d'un foncier qui va nous permettre d'envisager l'installation d'une maison de santé en centre-ville. Maison de santé que nous souhaitons exemplaire et dynamique, c'est-à-dire que ce ne sera pas qu'une maison de santé, ce sera aussi un pôle médical plus global. Si, demain, nous arrivons à joindre à cette maison de santé une pharmacie et un laboratoire de biologie, nous aurons vraiment réussi cet objectif. Nous sommes donc en négociation avec les uns et les autres pour réussir cet objectif et de sorte que les choses avancent bien et positivement, nous donnant ainsi, Monsieur le Maire, un outil nécessaire et suffisant pour pouvoir régler les problèmes que l'Etat nous laisse en gestion puisqu'en fermant les services médicaux de notre hôpital, en altérant encore les services, cette maison médicale sera un apport absolument nécessaire.

Parallèlement à cela, je vous le dis au passage pour sécuriser certains en termes d'emplois sur l'hôpital, avec les transferts que nous organisons – nous aurons une précision sur le sujet prochainement avec le nouveau directeur du groupement hospitalier de la zone Jura Sud -, nous avons des perspectives d'emplois qui devraient être assez positives grâce au maintien d'un service de gérontologie de niveau avec l'adjonction de nouveaux services pour compenser les services médicaux qui s'éloignent de notre territoire.

Je ne m'en satisfais pas, mais c'est une compensation pour le site local et surtout pour l'économie champagnolaise et le bassin d'emploi plus largement.

Nous avons également un aménagement qui m'a fait particulièrement plaisir, c'est la possibilité que la communauté de communes puisse acquérir l'ensemble de l'entreprise historique Gresset. Quelque part, au regard de l'affection que j'avais pour Philippe Gresset, je suis particulièrement heureux qu'avec Lionel Baud, nous puissions envisager un centre de formation qui sera inauguré le 29 novembre à 11 heures. Je vous donne rendez-vous à tous. Ce centre de

formation est très spécifique puisqu'il doit être une réponse aux emplois mécaniques, décolletage en particulier, du secteur. C'est donc un élément de satisfaction assez intéressant.

Sur la communauté de communes, sachez également qu'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise a été mis en place pour créer une dynamique d'installation d'entreprises sur notre territoire. Il me semble qu'en la matière, nous avons certaines réussites.

Je ne vais pas faire un long chapitre sur l'assainissement collectif et tous les sujets qui sont dans le rapport. Lisez-le, c'est passionnant ; d'autant que c'est notre Maire bien aimé qui gère cette compétence avec talent, sachant que l'adjonction du territoire de Nozeroy n'a pas simplifié la tâche, bien au contraire !

C'est un dossier sur lequel nous avons œuvré il y a de nombreuses années de cela grâce à André Jourdain. Nous assumons cet héritage et le gérons au mieux.

Les groupes scolaires nécessitent un petit temps sur le territoire de Champagnole. Sous la responsabilité d'André Jourdain, nous avons décidé d'aider financièrement les communes qui refaisaient leur groupement scolaire par un fonds de concours. Les faits ont amené une inversion du process puisque, maintenant, c'est la communauté de communes qui construit les écoles et ce sont les communes qui subventionnent la communauté de communes. Ceci étant, cela permet une dynamique nouvelle sur l'ensemble du territoire. C'est ce qui fait que dès que nous aurons terminé le groupe scolaire de Cize-Ney, celui de la Baroche, celui de Sirod et que nous aurons enfin achevé celui d'Hubert Reeves, je crois que la quasi-totalité du territoire sera couverte par des écoles neuves et particulièrement efficaces.

Je souligne donc, pour Champagnole, l'école du Boulevard qui a été exemplaire dans la gestion bâtementaire du dossier. Nous n'avons eu aucun problème avec les artisans, avec les acteurs qui se sont impliqués dans sa construction. Merci à tous ceux qui se sont impliqués dans cette école ; elle est admirable.

Nous avons eu moins de chance sur l'école élémentaire Hubert Reeves qui aurait dû être mise à disposition en septembre de cette année. Malheureusement, un gros problème de malfaçons a fait qu'avec Guy Saillard et le directeur de l'école, nous avons refusé de réceptionner cette école. Nous attendons maintenant que les réparations proposées par l'architecte soient établies pour pouvoir envisager le transfert des enfants sur cette école qui, elle, n'attend que cela. Le coût est tout de même conséquent, le Maire l'a rappelé dans ses perspectives financières. Pour la commune, ce sera un coût de 979 728 €, mais c'est le même coût pour la communauté de communes puisque nous nous partageons le reste à payer après la participation de l'Etat qui, sur ce dossier, est passée de 40 à 35 %. Là aussi, je trouve qu'il est un peu fort que, sur une école, il y ait eu décision de baisser le pourcentage de DETR attribué aux constructions et aux rénovations.

Un autre point important : on a eu, durant l'année 2017 et sur 2018, à rénover, suite aux obligations de la loi NOTRe, le fonctionnement de la politique publique touristique sur le territoire. La communauté de communes a repris en main un certain nombre de compétences. Cela nous concerne directement puisque l'Office de tourisme a dû muter. Nous avons gardé la partie associative pour faire ce que les collectivités publiques ne peuvent pas faire, mais nous avons dû prendre des compétences que nous sommes en mesure d'assumer alors que, jusque-là, elles étaient sous-traitées par l'Office de tourisme.

Ce sont là des évolutions faites main dans la main avec tous les acteurs qui s'occupaient jusqu'alors de ces dossiers. Je ne doute pas que vous lirez tout cela avec attention car le texte est de grande qualité.

À noter également que la Tram'jurassienne qui était une manifestation ô combien emblématique de notre territoire et en particulier pour Champagnole qui a la chance d'avoir le départ à la gare et l'arrivée à l'Oppidum, a été délaissée par l'association qui la portait jusqu'alors pour des raisons certainement liées à l'usure. Nous avons décidé de la reprendre au niveau de la communauté de communes. Nous savons compter sur toute la dynamique champagnolaise pour que cette reprise soit une véritable réussite.

Il y a ensuite de nombreux projets, mais vous verrez cela à tête reposée.

La crèche est une véritable réussite. On peut le dire aujourd'hui. De plus, elle est relativement bien maîtrisée économiquement, ce qui en fait une des crèches exemplaires du département. Elle profite certes aux Champagnolais, mais également à d'autres enfants du territoire. Ceci dit, il fallait faire ce clin d'œil à notre crèche qui fonctionne relativement bien.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais vous dire sur le rapport d'activités de la communauté de communes 2017.

Je terminerai sur une politique qui a été une véritable réussite. Nous en ferons, au niveau de la communauté de communes, un bilancier. Cela a été la prolongation du dispositif OPAH. Nous avons eu la chance, un peu accompagnés par le fait que j'occupais un poste départemental, de pouvoir prolonger jusqu'à 5,5 années l'OPAH. Ce dispositif permet d'aider les propriétaires privés à engager des projets d'investissement en immobilier, soit avec l'idée de se loger eux-mêmes, soit de les louer à des tiers. Cela a été une réussite saluée de toutes et de tous. Je n'insisterai pas sur le sujet puisque nous ferons un bilan de sorte de donner envie à nouveau aux décideurs départementaux de nous permettre de bénéficier à nouveau d'une OPAH. Mais comme il faut partager les fonds sur l'ensemble du département, vous comprendrez que nous ne puissions pas abuser éternellement. Cela a tout de même été un record puisque, jusqu'alors, c'étaient trois ans.

C'est là de la bonne économie puisque c'est de l'économie de proximité qui permet au secteur du bâtiment d'œuvrer un vrai succès et une dynamique certaine.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais vous dire sur ce rapport d'activités. Je suis à votre disposition, Mesdames et Messieurs, si vous avez des questions. Mais nombre d'entre vous participent déjà aux travaux du conseil communautaire ; je profite de l'occasion pour les en remercier du fond du cœur.

M. le Maire.- Profitez-en, le Président est prêt à répondre à toutes les questions.

Il n'y a pas de questions ?

Nous actons donc du fait que ce rapport nous a été présenté.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- Je vais commencer par vous donner une ou deux informations et je vous donnerai la parole.

Demain, vendredi, élection dans les écoles du nouveau Conseil municipal enfants. Une première séance plénière du nouveau Conseil municipal des enfants le jeudi 22 novembre à 18 h 30, ici, avec l'élection du maire-enfant pour deux ans et de ses adjoints.

Mme David-Rousseau.- C'est tout à fait cela. On fera les élections demain dans les écoles.

M. le Maire.- Chaque CM1 et CM2 va désigner un garçon ou une fille ; ils seront au nombre de 16. C'est exactement le même fonctionnement qu'un Conseil municipal classique, ils vont désigner leur maire et ses adjoints.

La dernière fois, pour deux adjoints, sur 16, il y avait 15 candidats. Pour la place de maire-enfants, il y en avait un peu moins, il y en avait 10.

Mme David-Rousseau.- Il y a eu le bilan du mandat qui vient de passer et tous ont vraiment été enchantés de cette expérience.

M. le Maire.- Ils ont d'ailleurs envie d'y retourner et il y a pas mal de petits frères ou petites sœurs d'anciens conseillers municipaux enfants qui vont se présenter. C'est donc intéressant.

Vendredi 23 novembre, soirée de remise des récompenses sportives à l'Oppidum.

Mardi 27 novembre, 17 heures, monument aux morts, plantation de l'arbre aux valeurs avec le souvenir français.

Prochain Conseil municipal : jeudi 20 décembre où on votera le budget.

J'ai fini avec les questions diverses, je vous donne la parole, Monsieur Duprez.

M. Duprez.- J'ai une première question diverse : j'ai été interpellé par des commerçants qui ont reçu un courrier les informant du lancement d'un minibus officiel de la commune. Il date du 22 octobre. Ils m'ont demandé s'il s'agissait du bus tant attendu par la population champagnolaise.

M. le Maire.- Pas du tout.

M. Duprez.- Est-ce que je peux finir ? Merci.

Ils m'ont donc demandé s'il s'agissait du bus tant attendu qui se mettait en place. D'une part, j'ai été étonné de ce courrier puisque je n'étais pas informé. Le minimum serait donc d'informer les conseillers municipaux des courriers envoyés lorsque cela s'adresse à la population ; cela s'appelle du savoir-vivre ou de la démocratie. Ce serait un minimum de correction, donc au moins nous prévenir de ce qui se passe de manière à ce que nous ne soyons pas surpris lorsqu'on nous interpelle. Merci d'y faire dorénavant attention.

J'ai également vu qu'il y avait un cocktail d'inauguration en présence des élus. Je ne sais pas si nous serons informés de la date de ce cocktail. Toujours est-il que lorsqu'il y a des initiatives qui sont bonnes, comme celle-ci, la moindre des choses serait tout de même de prévenir l'ensemble des élus du Conseil municipal de Champagnole. Merci.

M. le Maire.- Ce bus remplace le bus jaune du centre d'animations-loisirs, sachant que ce n'est pas tombé du chapeau. Ce courrier a été envoyé aux commerçants car c'est une entreprise qui finance ce bus par les publicités qui sont dessus ; il ne coûtera rien à la collectivité.

Cependant, tout cela a été débattu en commission d'urbanisme où il me semble que vous avez un représentant. Si l'information ne passe pas entre vous, je n'y peux rien.

M. Duprez.- C'est facile !

Il aurait été très facile de mettre les conseillers municipaux en copie de ce courrier.

M. le Maire.- Un travail a été fait en commission ; si vous n'en avez pas parlé entre vous, je n'y peux rien.

M. Duprez.- Combien d'entre vous étaient au courant de ce courrier ? Surtout, ne répondez pas !

M. le Maire.- Si je dois mettre tout le monde en copie à chaque fois que je signe un courrier pour la commune, vous allez être inondés ! Par contre, tous les membres de la commission d'urbanisme étaient au courant de cette affaire de minibus.

M. Dussouillez.- Cela a aussi été évoqué en réunion de municipalité et j'aimerais réagir sur la teneur du courrier.

M. Duprez.- Vous nous préviendrez du jour de l'inauguration.

M. le Maire.- Oui.

M. Duprez.- Merci.

M. Dussouillez.- La société emploie des méthodes un peu bizarres.

M. le Maire.- J'ai fait un courrier et, ensuite, eux en ont fait un.

Ils téléphonent ou ils vont rencontrer les commerçants en disant que le bus sera prêté aux associations le week-end et que lorsqu'il ne servira pas, la ville mettra un chauffeur afin qu'il se promène dans la ville. On va donc les retendre un peu là-dessus car cela ne va pas du tout.

M. Duprez.- Mettez-vous à la place du conseiller municipal de base qui est amené à prendre connaissance de ce courrier alors qu'il n'est pas au courant et qu'il participe au conseil municipal. Les commerçants en concluent qu'on ne nous dit pas tout, tout simplement ! Et je suis persuadé que d'autres, dans cette salle, ont vécu la même chose.

J'interviens sur un deuxième dossier qui est un peu plus sérieux. Vous avez vu, dans *Le Progrès* d'hier un article sur centre médio-psychopédagogique. Je vous invite à aller voir ce que les salariés ont fait sur Youtube qui est intelligent, plein d'humour, mais qui décrit bien la situation.

Vous le savez, au mois de septembre, nous avons eu un petit souci sur le centre médio-psychopédagogique puisque suite à un poignet cassé, on voulait fermer le système de manière temporaire mais, à notre avis, un peu définitive. Il se trouve que nous avons un délai d'un an.

Pour mémoire, je rappelle que le site accueille 120 enfants en souffrance psychique, que cette unité assure plus de 1 300 venues en hôpital de jour et délivre plus de 700 actes en centre d'accueil thérapeutique et 2 400 actes au centre médico-psychologie. Cela regroupe beaucoup de familles du territoire de Champagnole et si nous n'y prenons pas garde, l'ARS va avoir tous les arguments nécessaires – si tant est qu'ils en aient besoin – pour dire qu'ils ne trouvent pas de médecins et qu'en conséquence, ils seront obligés de fermer la structure de Champagnole.

Il y a plus d'un an, j'avais déjà alerté sur le fait que c'était déjà dans les tuyaux. On s'aperçoit donc qu'ils ont de la continuité dans leurs actions.

Au mois de septembre, les salariés ont eu le bon sens de refuser ce qu'on leur proposait. Compte tenu du battage et du mouvement qu'il y a eu, l'ARS a décidé de reporter d'un an, mais on s'aperçoit que les problèmes sont toujours là.

Nous pensons que le Conseil municipal de Champagnole devrait marquer sa volonté de maintenir en place cette unité psychopédagogique pour les enfants, sachant que nous avons également la même pour les adultes, qui représente à peu près le même volume d'interventions. Pour les adultes, pour l'instant il n'y a pas de souci mais, pour les enfants, je pense que nous devrions faire une motion ou un courrier de soutien ; c'est à vous de le déterminer.

Il me semble absolument nécessaire que nous, conseillers municipaux de Champagnole, disions que nous voulons garder cette structure de santé. Comme l'a dit Clément Pernot, on s'est suffisamment fait abuser avec les histoires de l'hôpital pour ne plus faire confiance à ces personnes.

Je pense qu'il faut que nous agissions pour construire. Nous demandons à ce qu'un conseil local de santé mentale soit mis en place. C'est quelque chose qui existe ; c'est quelque chose de légal. C'est l'instruction du 30 septembre 2016 qui permet de travailler avec l'ARS sur ces structures locales. Dans la mesure où cette organisation sera mise en place, cela ne les empêchera pas de faire ce qu'ils veulent quand ils veulent, mais je pense que si nous les obligeons à venir avec nous discuter autour d'une table sur ces dossiers-là, ils auront peut-être moins d'indélicatesse à vouloir fermer le site de Champagnole.

Notre groupe dit que si jamais, demain, le centre médio-psychopédagogique de Champagnole venait à fermer, nous irons en justice contre ces personnes qui se cachent derrière l'administration pour prendre des décisions sans se soucier de la population, sans se soucier des enfants et sans se soucier de notre territoire. Nous disons que cela suffit, que nous ne voulons plus jouer les idiots utiles dans ces structures et si, demain, cette décision était prise, notre groupe irait en justice contre ces personnes.

Tu me connais ; nous irons ! Nous ne pouvons plus admettre que ces personnes décident tout, pour nous, sans nous prévenir. C'est pour cela que la création d'un conseil local de santé mental peut-être permettre d'éviter des choses aussi désagréables pour la population et surtout pour les enfants qui sont en difficulté, soit plus de 120 gamins.

Voilà ce que nous proposons. Nous souhaitons que d'ici sa prochaine séance, le Conseil municipal réfléchisse à cette proposition afin de prendre une décision pour montrer notre attachement à cette structure médicale absolument nécessaire sur notre territoire.

On ne peut plus faire confiance à ces gens-là. Mes chers collègues, il est tant pour nous d'agir. Je peux vous assurer que nous, nous le ferons.

Merci de votre attention et merci à la presse pour ses articles qui permettent de relayer les choses que certains souhaiteraient cacher.

M. le Maire.- Si quiconque autour de cette table pense que nous sommes restés les bras croisés lorsque nous avons appris qu'il y avait ce risque, détrompez-vous ! Mais je n'ai pas non plus à vous rendre compte de mes activités de tous les jours.

M. Duprez.- On ne le sait pas.

M. le Maire.- Je ne peux pas vous rendre compte de mon agenda de tous les jours, mais sachez que nous sommes intervenus rapidement, dès que nous avons su cela, moi en tant que maire et Clément en tant que conseiller départemental et communautaire car c'est tout un bassin de la population qui est concerné. Je vous garantis que nous n'avons pas mis les deux pieds dans le même sabot et que nous avons réagi très rapidement.

Les employés ont peut-être fait ce qu'il fallait pour sauver cette affaire, mais sachez que les élus du secteur se sont également battus rapidement pour que cela ne bouge pas.

M. Pernot.- Je ne peux que témoigner dans le bon sens puisque, dès lors que nous avons été interpellés sur la question, je suis tout de suite intervenu auprès de Chantal Torck, Présidente du conseil d'administration de Saint-Ylie, conseillère départementale, qui m'a immédiatement mis en relation avec le Directeur qui m'a rassuré sur le fait qu'il était hors de question d'envisager la fermeture de ce centre sur le secteur de Champagnole tant que des personnes qui sont accueillies et qui justifient pleinement cette installation.

Il se trouvait qu'un médecin avait chuté lors d'une promenade. Il faut donc les appeler à être beaucoup plus précautionneux dans la mesure où ils sont extrêmement rares, qu'ils évitent donc des accidents de cette nature pour leur propre santé car nous avons vraiment besoin d'eux. Ils avaient alors envisagé de fermer un mois puisqu'accueillir des gens sans médecin ne servait pas à grand-chose puisque personne n'était orienté sur d'autres secteurs dans la mesure où il n'y a qu'un seul médecin qui soit en mesure de les accueillir. Ce n'est pas faute de ne pas en vouloir d'autres, c'est faute de pouvoir bénéficier de personnes qui veulent venir travailler ici.

Le reportage dont vous faites part et que tout le monde pourra consulter sur Youtube s'inscrit un peu dans cette désespérance, comme l'ont fait nos amis de Nozeroy dernièrement avec un petit film pour essayer d'accueillir des médecins extérieurs. C'est sur le ton de l'humour mais c'est aussi le signe d'une espèce de désespérance à voir de jeunes médecins arriver ; ce qui n'est pas de notre responsabilité mais de celle de ceux qui ont en charge le dossier.

Je ne tourne pas autour du pot, Monsieur Duprez, c'est pour cela que je souriais lorsque vous disiez qu'il y avait des personnes là derrière. Il s'agit du ministère de la Santé ; c'est la Ministre de la Santé, c'est le gouvernement. C'est eux qui sont dans cette politique de construction. Aujourd'hui, il faut donc renvoyer aux responsables la responsabilité de leurs actes et de leurs faits. Nous, nous les subissons.

On réagit instantanément à toutes les rumeurs qui se propagent pour essayer justement, avec les directeurs en place, de sauver les meubles. C'est en l'occurrence ce que nous avons fait sur le centre et s'il n'y avait pas eu l'intervention du maire et la mienne en l'occurrence, je ne sais

pas ce qu'il serait advenu. Mais, a priori, il n'y avait pas de raison de ne pas faire confiance au directeur. Je vous promets que lorsque je l'ai eu au téléphone, il était dans un ton extrêmement sincère par rapport à cette problématique dite passagère liée à l'absence de ce médecin.

Aujourd'hui, je ne souhaite pas tomber dans une sorte de dramatisation de la situation car on n'est pas dans une logique de fermeture pour l'instant. Rien de cela ne se prépare puisqu'en termes d'accueil d'enfants, Champagnole est une plateforme qui, au niveau de son positionnement géographique, est idéalement placée. À partir de là, ce n'est certainement pas là qu'il y aura le plus de risques. D'autant plus – mais il est délicat d'en parler tant que les choses ne sont pas effectives – que nous sommes en tractations avec un certain nombre de services dépendant de la médecine pour envisager des repositionnements en termes de logements. Tout cela est en cours dans le but de consolider une situation à laquelle nous tenons, c'est-à-dire que nous tenons à ce service, vous avez raison de le souligner, que ce soit pour les enfants ou pour les adultes. Il est extrêmement important sur la ville. On suit le GEM avec beaucoup d'attention et le maire a répondu à leurs attentes dernièrement pour leur apporter des solutions adaptées.

Au niveau de l'hôpital, nous ramons du matin au soir pour essayer de maintenir l'emploi sur notre territoire et je crois que nous allons y parvenir.

Tout cela pour dire que, sur ces sujets-là, nous n'attendons après personne aujourd'hui pour nous dicter notre conduite. Je crois que nous nous mobilisons assez rapidement, les uns et les autres, et que la solidarité que nous avons aux différents postes que nous occupons fait que nous essayons de préserver sur notre territoire l'essentiel en termes de services médicosociaux.

M. Duprez.- Je suis entièrement d'accord avec ce que vous dites.

Pour la petite histoire, je t'ai appelé le 11 septembre à 10 heures pour t'annoncer ce qui se passait. Tu es vite allé aux renseignements et, après, tu t'es entretenu avec le directeur. Sauf que, pendant que le directeur te rassurait sur ce qui allait se passer, deux de ses cadres de santé appelaient les parents pour leur dire que leur enfant allait partir à Lons.

M. Pernot.- Ils envisageaient en effet des transferts des patients puisqu'ils n'avaient plus de médecin pour les accueillir. Un service médical où il n'y a plus de médecin, cela s'appelle une crèche ou un accueil passager mais cela ne s'appelle pas un service médical. C'est pour cette raison qu'ils orientaient les gamins sur des zones où il y avait des médecins en place. Lorsque le médecin sera revenu, les choses s'amélioreront. Je ne sais pas où il en est. Sachant que sur le secteur, il y en aurait besoin de deux. Pour vous dire à quel point la demande est forte et qu'il est hors de question pour qui que ce soit, en particulier pas pour Madame Torck, présidente du conseil d'administration, pas pour le directeur de l'ensemble des centres et de tout ce qui relève de la psychiatrie sur le territoire, d'affaiblir la position de Champagnole. Ils gèrent la misère médicale, des médecins et ils essaient d'agir au mieux avec les ressources.

M. Duprez.- C'est une des raisons qui fait que nous pensons qu'il est nécessaire de mettre en place ce conseil local de santé mentale, justement pour évaluer les besoins et essayer de trouver des manières d'y répondre. Si on n'a pas cela, on est soumis aux décisions de l'ARS.

M. Pernot.- Je tiens à vous rassurer tout de suite.

Sachant que c'est aussi l'ARS qui porte cela, je me méfie des organismes dans lesquels on nous implique pour nous imposer de porter la responsabilité dès lors qu'ils envisageront des fermetures. Parce que les habitants n'en ont pas après le directeur de l'ARS ; c'est le Maire qui se fait enguirlander alors qu'il n'y est pour rien. C'est pour cela que je ne me cache pas derrière l'ARS, c'est le ministère. C'est la Ministre de la Santé qui signe ; ce n'est jamais le directeur de tel endroit ou de tel autre. C'est pour cela que je vous dis que chacun doit assumer sa responsabilité sur ces sujets-là. La désertification médicale est une réalité que les organismes gouvernementaux, depuis un certain nombre d'années, donc tous pouvoirs confondus, alimentent allègrement dans

un souci de réduire les déficits de la sécurité sociale. Force est de constater que s'ils y parviennent, ce sera au prix d'une déstructuration totale de l'organisation médicale sur les territoires.

Parce qu'on ne cesse de faire des croix sur les hôpitaux - je ne parle même pas des maternités - et vous voyez dans quelle situation nous sommes aujourd'hui. Les deux dernières digues, dont je ne sais pas quelle est leur force réelle, sont Dole et Lons pour avoir un service médical dans le département du Jura.

C'est pour cela qu'il faut regarder tout cela avec calme, avec sérénité et surtout avec les appuis nécessaires pour que les choses se passent bien. Et il faut surtout essayer de ramener des médecins sur le territoire. Si vous avez des connaissances en 6^{ème} ou 7^{ème} année de médecine ou en spécialisation et autre, n'hésitez pas à nous donner leurs adresses afin que nous puissions leur faire des propositions locales.

C'est la raison pour laquelle la maison de santé s'inscrit dans ce programme de recherche de médecins, parce que si les anciens médecins souhaitent transférer leur clientèle, ils doivent attirer des jeunes et, pour cela, une maison de santé permet un travail pluridisciplinaire qui semble être l'attente des jeunes médecins.

Concernant ces sujets, sauf quand la réalité l'impose, avant d'en faire des sujets de discussion dans les Conseils municipaux, il faut traiter cela avec parcimonie, avec vigilance, mais tout de même avec une certaine discrétion.

M. Duprez.- Nous demandons à ce que ce soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, puisque nous voulons faire des propositions, et nous verrons bien la réponse qui nous sera apportée.

Pour ce qui est de notre groupe, je peux vous assurer que nous ferons ce que nous avons dit si les choses se passaient mal, et ceci sans état d'âme.

M. le Maire.- Je ne vais pas répondre oui ou non, je verrai tout d'abord en quoi cela consiste.

M. Duprez.- Il n'y a pas de souci, tu auras un dossier.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)
Je lève la séance.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 h 30.

Le Secrétaire de Séance,

Catherine DOUARD



Le Maire,

Guy SAILLARD

